

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 6

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Collard et M. Pajot

-----

### ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 22, substituer au mot :

« dix »

les mots :

« vingt-quatre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'engorgement que notre système judiciaire connaît actuellement impose d'allonger le délai pendant lequel un étranger qui se voit libérer des contraintes du placement en rétention ou de l'assignation à résidence, reste à disposition de la justice.